

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2019**

Délibération : **07.2020.040**

Transmis en préfecture le :

**24 juillet 2020**

Séance du : **23 juillet 2020**

Compte-rendu affiché le **24 juillet 2020**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **17 juillet 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Madame Marylène MILLET**

Secrétaire élu : **Madame Camille EL-BATAL**

**Membres présents à la séance :**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Mohamed GUOUGUENI, Pascale ROTIVEL, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Membres absents excusés à la séance :**

Ikrame TOURI, Frédéric RAGON, Eric VALOIS, Coralie TRACQ, Roland CRIMIER, Fabienne TIRTIAUX

**Pouvoirs :**

Ikrame TOURI à Sonia MONFORT, Frédéric RAGON à Claudia VOLFF, Eric VALOIS à Jacky BÉJEAN, Coralie TRACQ à Yamina SERI, Roland CRIMIER à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésor Public.

Le budget 2019 avait été construit en stabilisant les dépenses et les recettes de fonctionnement sans augmenter les taux communaux tout en programmant les opérations prévues avec la programmation pluriannuelle d'investissement.

Les équilibres du compte administratif 2019, c'est à dire l'exécution budgétaire du budget 2019 peuvent se synthétiser de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	10 039 215	Impôts et taxes	16 833 360
		Dotations et subventions	3 045 126
Charges à caractère général et de gestion courante	7 174 081	Recettes issues des services et des activités (dont att. ch.)	1 008 477
Frais financiers	258 143	Autres produits	364 430
Charges exceptionnelles	27 556	Produits financiers	192
Opérations d'ordre	1 198 769	Produits exceptionnels	390 679
<b>Total</b>	<b>18 697 764</b>	Opérations d'ordre	19 119
		<b>Total</b>	<b>21 661 383</b>

*Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2019* **2 963 619**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	2 752 191	Subventions / Divers	44 108
Emprunt	721 517	Emprunts	0
Autres immob. Financières	0	Autres immob. Financières	25 000
Participations et créances ratt.	0	Dépôts et cautionnements	0
Dotations, fds divers et réserves	0	Dotations, fonds	315 518
Restes à réaliser	2 626 660	Restes à réaliser	47 871
Dépenses 2019		Recettes 2019	
Opérations d'ordre	19 119	Opérations d'ordre	1 198 769
		Affectation du résultat 2018	2 459 069
		Excédent d'investissement 2018	2 190 906
<b>Total</b>	<b>6 119 487</b>	<b>Total</b>	<b>6 281 241</b>

*Excédent de financement de la section d'investissement 2019* **161 753**

## I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

*L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,96 M€ en 2019, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 21,6 M€ et les dépenses totales (réelles et ordre) réalisées pour 18,7 M€.*

### les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 498 994 et diminuent de -1,2% par rapport à 2018 ce qui permet de continuer à stabiliser les taux communaux des impôts locaux.

	Réalisé 2018	Crédits ouverts 2019	Réalisé 2019	% de réalisation	Évolution € / 2018	Évolution % / 2018	% des DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 361 089	3 939 992	3 534 355	89,7%	173 267	5,2%	20,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL	10 251 089	10 500 000	10 039 215	95,6%	-211 875	-2,1%	57,4%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	409 828	360 000	335 077	93,1%	-74 751	-18,2%	1,9%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	15 000	0	0,0%	0		0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 371 470	3 458 256	3 304 648	95,6%	-66 822	-2,0%	18,9%
66 CHARGES FINANCIERES	263 972	290 000	258 143	89,0%	-5 829	-2,2%	1,5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 218	32 000	27 556	86,1%	-24 662	-47,2%	0,2%
Total des dépenses réelles	17 709 666	18 595 248	17 498 994	94,1%	-210 672	-1,2%	100,0%

### >> Les charges à caractère général : 3,53 M€ (+5 % soit + 173 k€ par rapport à 2018)

Les charges à caractère général représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles comportent comme chaque année l'ensemble des dépenses « récurrentes » comme les achats, les fluides, les frais de télécommunication et d'affranchissement, les locations, les rémunérations des prestataires, l'entretien des bâtiments et des terrains, les assurances, les formations...

L'évolution des réalisations des charges à général de 2018 à 2019 s'explique par la réalisation de dépenses cycliques comme le festival du Parc de Beauregard et l'organisation des élections européennes.

Un travail sur la définition et la formalisation du besoin ainsi qu'une mise en concurrence optimisée permettent de réduire les charges. Certaines dépenses prévues à titre prévisionnel et prudentiel n'ont également pas été nécessaires comme les charges d'entretien de terrains et de bâtiments, de maintenance curative ou de gardiennage, les achats de fournitures de petit équipement ou d'entretien.

La dynamique générale qui consiste à faire appel à des groupements de commande a permis de réduire les coûts par rapport aux prévisions pour la téléphonie et de fournitures scolaires. Cette tendance grandissante dans les collectivités est un levier important dans la réduction des charges à caractère général.

Les dépenses d'équipement visant à améliorer et optimiser le patrimoine bâti pour lutter contre le réchauffement climatique contribuent à stabiliser ou de réduire les coûts par rapport au budget prévisionnel concernant les fluides (eau, énergie et électricité).

Différentes dépenses ont également été réalisées conformément aux prévisions initiales comme les frais d'affranchissement et d'assurances, de carburants, l'entretien de voies, de réseaux et de matériel roulant, les charges locatives et de copropriété.

Les actualisations et les révisions de prix se sont effectuées à des niveaux modérés du fait d'une inflation et d'indices d'évolutions des prix bas tout au long de l'année 2019 (pour les contrats de maintenance et de prestations).

### >> Les charges de personnel : 10 M€ (soit -211 k€ ou -2% par rapport à 2018)

Les charges de personnel sont de 10 M€ et restent le premier poste de charges au sein du budget principal.

La masse salariale est, comme chaque année, tributaire des mesures exogènes comme la revalorisation du SMIC et des grilles indiciaires, le Glissement vieillesse technicité (GVT), ainsi que l'augmentation des cotisations patronales.

La difficulté de recruter des agents qui présentent toutes les compétences requises, a entraîné un rallongement désormais structurel des processus de recrutement. La durée de vacance de poste a augmenté et passe en moyenne de 4 mois à parfois près d'un an. Cela confirme les tensions déjà rencontrées l'an dernier sur le marché de l'emploi public local qui est devenu de plus en plus concurrentiel au sein de l'agglomération.

Certains arrêts maladie et absences de longue durée (congés maladie et/ou parentaux) n'ont pas pu être remplacés immédiatement ce qui a entraîné des vacances de poste et donc une moindre consommation des crédits. Notons dès à présent que certaines absences ont donné lieu à des remboursements (assurances et sécurité sociales) qui ont également été bien supérieurs à ce qui avait pu être anticipé au budget (cf. supra les précisions apportées pour les recettes du chapitre 013).

**>> Les autres charges de gestion courante 3,3M€ (19% des dépenses réelles de fonctionnement)**

Elles se décomposent essentiellement en deux parties :

- les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2,28 M€ au CA 2019 :

La répartition par secteur reste globalement la même que les années précédentes, avec cinq principaux secteurs associatifs subventionnés : l'enseignement (539 K€), l'enfance (545 K€), la jeunesse (466 K€), la culture (242 K€), et le sport (191 K€).

Ceci s'explique toujours par la gestion associative de deux structures dédiées à la jeunesse (Centre de loisirs des enfants Saint-Genois, Centre social et culturel des Barolles) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom' Cerises) pour la petite enfance. Pour la culture, les principales subventions ont été attribuées et versées au Centre musical et artistique (CMA) et à l'Association musicale. Concernant l'enseignement, le montant total intègre toujours les versements conventionnels et réglementaires à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) pour l'École Sainte Marie - Saint Joseph de Saint-Genis-Laval, les subventions votées pour le financement des Temps d'activité périscolaire (TAP) ainsi que des projets des écoles maternelles et élémentaires.

- les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes et sont au total de 763 K€

	CA 2018	CA 2019	Évolution % 2018-2019	Évolution € 2018-2019
CCAS	276 310	287 603	4,1%	11 294
LA MOUCHE	462 773	475 508	2,8%	12 734
<b>Total des subventions d'équilibre</b>	<b>739 083</b>	<b>763 111</b>	<b>3,3%</b>	<b>24 028</b>

Il convient de relever que l'exercice 2019 a permis comme les années précédentes de ne pas mobiliser tous les moyens prévus aux budgets aussi bien pour le C.C.A.S. que pour le budget annexe « La Mouche».

La subvention d'équilibre versée au budget annexe La Mouche est ainsi inférieure en 2019 de 25 K€ par rapport à ce qui avait été budgété. L'exécution budgétaire est caractérisée par une exécution des charges de personnel et des dépenses à caractère général (-3% par rapport aux estimations initiales) conforme aux prévisions.

Les recettes du budget annexe La Mouche sont constituées, en dehors du financement du budget principal, essentiellement par les produits des services qui ont été, comme la fréquentation, supérieurs aux estimations.

## >> Les autres charges de fonctionnement

Les charges exceptionnelles (chapitre 67 pour 27,5 K€) sont composées principalement de subventions exceptionnelles versées à des associations pour financer des départs en retraite de salariés (17 K€). Le solde correspond essentiellement à quelques écritures exceptionnelles de régularisation et d'annulations de titres sur exercice antérieur.

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts de la dette et sont de 258 K€ en 2019. Elles sont en diminution par rapport aux années précédentes ce qui s'explique principalement par un contexte financier toujours porteur. Le niveau des taux est en effet resté une année encore très bas.

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent le prélèvement SRU et le FPIC et sont de 335 K€ en 2019. Pour mémoire le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) est un mécanisme obligatoire de péréquation horizontale entre les collectivités locales qui impacte négativement le budget communal. Il a été créé fin 2011 et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Stabilisé de manière nationale, il est de 239 K€ en 2019 et diminue légèrement par rapport à 2018 (-2%).

Le prélèvement au titre de la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU), a été exécuté conformément aux prévisions initiales compte tenu de la réglementation applicable et des subventions d'équipements versées précédemment qui se déduisent intégralement de la pénalité et la réduisent significativement de 115 K€ en 2019.

## • les recettes réelles de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement du budget principal est de 21 642 264 € en 2019. Elles progressent de + 2% par rapport aux réalisations de l'exercice 2018 et sont supérieures aux prévisions. Cette évolution intègre des variations de certaines recettes à la hausse (remboursements sur rémunérations, impôts et taxes, produits exceptionnels), ou à la baisse (produits des services et dotation globale de fonctionnement). Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2018	Crédits ouverts 2019	Réalisé 2019	% de réalisation	Évolution € / 2018	Évolution % / 2018	% des RRF
013 ATTENUATION DE CHARGES	178 973	133 000	216 110	162,5%	37 137	20,8%	1,0%
70 PRODUITS DE SERVICES	848 153	838 315	792 367	94,5%	-55 786	-6,6%	3,7%
73 IMPOTS ET TAXES	16 335 149	16 362 742	16 833 360	102,9%	498 211	3,0%	77,8%
<i>dont impôts locaux</i>	12 386 378	12 600 000	12 778 928	101,4%	392 550	3,2%	59,0%
<i>dont dotations Métropole</i>	2 070 995	2 128 212	2 128 212	100,0%	57 217	2,8%	9,8%
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 008	184 000	184 149	100,1%	141	0,1%	0,9%
<i>dont TCFE</i>	419 199	434 300	420 367	96,8%	1 168	0,3%	1,9%
<i>dont TLPE</i>	85 367	80 000	59 542	74,4%	-25 825	-30,3%	0,3%
<i>dont droits de mutations</i>	1 115 497	880 000	1 193 803	135,7%	78 306	7,0%	5,5%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 140 318	3 022 337	3 045 126	100,8%	-95 193	-3,0%	14,1%
<i>dont DGF</i>	1 185 922	1 160 000	1 084 733	93,5%	-101 189	-8,5%	5,0%
<i>dont compensations des exonérations</i>	468 491	399 000	471 196	118,1%	2 705	0,6%	2,2%
<i>dont CAF</i>	1 251 970	1 288 943	1 283 770	99,6%	31 800	2,5%	5,9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	380 010	367 362	364 430	99,2%	-15 580	-4,1%	1,7%
76 PRODUITS FINANCIERS	192	200	192	96,0%	0	0,0%	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	333 772	117 600	390 679	332,2%	56 907	17,0%	1,8%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>21 216 567</b>	<b>20 841 556</b>	<b>21 642 264</b>	<b>103,8%</b>	<b>425 697</b>	<b>2,0%</b>	<b>100,0%</b>

## >> La fiscalité : 16,8 M€ (77,8% des recettes réelles de fonctionnement)

L'exécution de ce chapitre est globalement conforme aux prévisions mais il est important de souligner qu'il évolue de +3 % par rapport à l'année 2018. Les recettes fiscales comptabilisées dans le chapitre 73 sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole de Lyon : la principale recette est l'attribution de compensation (1,9 M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe

professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la dotation de solidarité communautaire (247 K€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères globalement péréquateurs). Cette dernière progresse à Saint-Genis-Laval du fait de l'actualisation en juillet 2019 des critères de calculs pour l'ensemble des communes (dont la population).

Le FNGIR : ce Fonds national de garantie individuelle de ressources est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 et vise à compenser sans dynamisme le manque à gagner initial résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Il est toujours de 184 K€.

La Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLy et nous est ensuite reversée. Cette recette (420 K€ en 2019) est fonction de la consommation des usagers.

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Elle est dépendante du marché immobilier et reversée par l'État avec un certain décalage ce qui la rend toujours difficile à estimer.

Elle progresse encore en 2019 pour atteindre 1,19 M€. Elle est supérieure aux niveaux moyens constatés par le passé et aux prévisions pour 2019. Cela peut s'expliquer par la présence d'une conjoncture financière favorable pour les acheteurs et par l'attractivité de la Ville qui est renforcée notamment par le prolongement de la ligne B du métro.

Enfin, la fiscalité directe locale représente comme l'an dernier plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement (59%). Elle comprend une partie des 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti. La progression du produit s'explique par la revalorisation des bases qui est depuis 2018 indexée automatiquement sur l'inflation ainsi que par la progression physique des bases (nouvelles habitations, extensions de construction). Les taux communaux votés en 2019 étaient stables comme les années précédentes.

#### **>> Les dotations et participations 3 M€ (chapitre 74) et 14,1% des recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes du chapitre 74 baissent de 3% par rapport au « réalisé » 2018 (3 M€ contre 3,14 M€ en 2018) et sont inférieures à celles des années précédentes (3,85 M€ en 2015, 3,4 M€ en 2016).

Ce chapitre est caractérisé par trois postes de recettes :

La DGF (dotation forfaitaire) ne représente plus que 5% des recettes réelles de fonctionnement totales. Cette dotation a été diminuée de moitié entre 2011 (2,63 M€) et 2017 (1,27 M€). La réduction globale du déficit public réalisée avant la crise sanitaire et la mise en place d'une contractualisation via les pactes de confiance permettent de préserver globalement le niveau de dotations aux collectivités locales même si certaines d'entre elles peuvent voir leur montant individuel (1084 k€ en 2019) comme à Saint-Genis-Laval diminuer (-8 % entre 2018 et 2019).

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux qu'il décide. Elles sont de 471 K€ en 2019 et stables par rapport au réalisé 2018.

Elles sont supérieures aux prévisions du fait de la progression constatée en cours d'année du nombre de contribuables qui relèvent de catégories défavorisées de la population au sens fiscal et bénéficient d'une prise en charge de leur imposition locale par l'État.

Enfin, les participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Elles progressent (+2,5%) par rapport aux années précédentes du fait d'un taux de fréquentation élevé des usagers (1,25 M€).

#### **>> Les produits des services 792 K€ (3,7% des recettes réelles de fonctionnement)**

Les produits des services encaissés sont composés de deux grandes catégories de recettes qui sont pérennes dans leur nature et leur composition et sont constituées :

- de l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents (crèches, périscolaire, Séjours Été, Mixcube... ), recettes de billetterie, concessions de cimetière, occupation du domaine public ... Le niveau de recettes varie en fonction des inscriptions aux activités proposées et sont inférieures aux prévisions initiales. Par exemple, en 2019 une expérimentation d'offre de séjours pour l'été n'avait pas trouvé preneur ce qui diminue les recettes (mais aussi les dépenses).
- des recettes de refacturation (comptes 7084 et 7087) de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de la Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la Ville). Il en est de même pour le C.C.A.S. Les réalisations sont conformes aux prévisions.

>> **Les autres produits de gestion courante 364 K€ (1,7% des recettes réelles)**

Le chapitre 75 comprend les revenus des immeubles appartenant à la Ville (avec principalement le loyer de la gendarmerie) ainsi que les charges qui sont remboursées par les agents communaux qui occupent par nécessité de service les locaux au regard de leur fonction. Les recettes sont conformes aux prévisions initiales. >> **Les atténuations de charges 216 K€ (chapitre 013)**

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont comptabilisés dans ce chapitre (pour les charges et les rémunérations).

La Ville continue de payer un salarié pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant d'être remboursée partiellement (par principalement son assureur, l'assurance maladie) de ces dépenses avec un certain décalage temporel. Le montant perçu en 2019 est supérieur aux réalisations des années précédentes car la Ville a été plus impactée par l'absentéisme ce qui a entraîné des remboursements plus importants que les prévisions initiales.

>> **Les autres recettes réelles de fonctionnement 390 K€ (chapitres 76 et 77)**

Les produits exceptionnels sont plus élevés que les années précédentes. Cela s'explique par les cessions de biens immobiliers qui ont été réimputés en fonctionnement en application de la réglementation comptable pour 166 k€ (cessions de l'impasse Thévenon et du 13 avenue de Beauregard). Ces recettes comprennent également les remboursements de sinistres (106 k€), de charges fiscales indues (37 k€) ou de fonctionnement par le délégataire de service public (47 K€). Les produits financiers représentent toujours une part négligeable des recettes.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle comprend des dépenses et des recettes d'investissement.

### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles comprennent des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et le remboursement en capital de la dette qui ne peut être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire les recettes hors emprunt).

	Réalisé 2018	Crédits ouverts 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	Réalisé 2019 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation	Évolution € / 2018	Évolution % / 2018	% des DRI
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	2 296 854	6 602 918	2 752 191	2 626 660	5 378 851	1 224 067	81,5%	41,7%	455 337	19,8%	79,2%
20-21-23 IMMOBILISATIONS	1 741 596	6 150 959	2 635 679	2 394 477	5 030 157	1 120 802	81,8%	42,8%	894 084	51,3%	75,9%
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS	555 258	451 959	116 512	232 183	348 694	103 264	77,2%	25,8%	-438 746	-79,0%	3,4%
DÉPENSES FINANCIÈRES	607 643	2 373 205	721 517	0	721 517	1 651 688	30,4%	30,4%	113 874	18,7%	20,8%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0	0	0	0	0	0			0		0,0%
16 EMPRUNTS	607 643	2 346 205	721 517	0	721 517	1 624 688	30,8%	30,8%	113 874	18,7%	20,8%
26 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES	0	5 000	0	0	0	5 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	2 000	0	0	0	2 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
020 DÉPENSES IMPREVUES	0	20 000	0	0	0	20 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 904 497</b>	<b>8 976 123</b>	<b>3 473 708</b>	<b>2 626 660</b>	<b>6 100 368</b>	<b>2 875 755</b>	<b>68,0%</b>	<b>38,7%</b>	<b>569 211</b>	<b>19,6%</b>	<b>100,0%</b>

## >> Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 6,1 M€ en 2019, dont 2,6 M€ correspondent aux restes à réaliser (ou reports) pour des opérations réalisées ou en cours de finalisation pour lesquelles par exemple toutes les factures n'ont pas été réceptionnées et donc payées.

Le volume des reports est en 2019 plus élevé que d'habitude (1 M€ en 2018) car il intègre les crédits permettant de financer les tennis couverts et l'espace multi sports du complexe Henri Fillot (1,4 M€ au total pour les équipements sportifs). Les autres dépenses reportées sont constituées principalement par des engagements concernant la mise aux normes et la rénovation du patrimoine communal (sols électricité, peinture, travaux d'étanchéité,... dans l'ensemble des bâtiments pour 422 k€), l'amélioration et l'entretien des espaces et de l'éclairage public (acquisitions de candélabres, d'illuminations, plantations,...pour 104 k€), le renforcement de la vidéoprotection (mats, caméras pour 63 k€), le renouvellement du parc automobile (utilitaires et véhicules techniques pour 197 k€), l'acquisition de mobilier et de matériel électroménager,... Ces dépenses comprennent d'une part des subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation d'investissements, et d'autre part des crédits pour financer les projets de la Ville.

Les subventions d'équipement ont été réalisées à hauteur de 116 K€ et comprennent :

*Fonds de concours à la métropole de Lyon (78 K€) pour financer la part communale du Fonds d'Initiative Communale et permettre la réalisation de petits travaux de voirie relevant d'un renforcement de la mise en sécurité routière (la Métropole double la somme et abonde le fonds à hauteur également de 78 k€),*

*Subventions versées à des personnes privées (Association musicale pour participer au financement de l'acquisition d'instruments de musique et plan façade pour contribuer à l'embellissement du centre-ville), et au budget annexe La Mouche (acquisition de l'écran de cinéma, solde des travaux, mobilier et système d'interconnexion )*

	Montant TTC
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2019	78 000
Subvention d'équipement LA MOUCHE	29 238
Subvention d'équipement - Plan façades	5 937
Subvention d'équipement ASSOCIATION MUSICALE - Instruments de musique	3 337
<b>Total subventions d'équipement</b>	<b>116 512</b>

En 2019, la Ville a porté directement certains investissements. Les réalisations les plus significatives sont présentées ci après hors reports pour les principales opérations :

**Informatique (161 K€)** : le renouvellement pluriannuel de l'antivirus, partiel du matériel et du parc informatique (usagers, écoles, interne), amélioration du système de sauvegarde, déploiement de systèmes de sonorisation et de vidéo projection pour les salles communales (polyvalente, d'assemblée, écoles,...).

**Espaces verts (32 K€)** : le renouvellement du matériel ainsi que différentes plantations d'arbres ainsi que le réaménagement des espaces verts (jardinières, réaménagement des massifs, de ronds point, enrochement,) ont été effectués tout au long de l'année notamment dans le centre-ville (parvis du B 612).

**Voirie-éclairage public (318 K€)** : les aménagements réalisés ont été effectués dans le cadre de projets d'amélioration du cadre de vie et des espaces publics ou d'opérations ciblées (enfouissement des réseaux au chemin de Moly, contrôles de conformité et travaux de proximité, extension du cimetière, renforcement de la signalétique vers les écoles, marquages au sol...).



**Vidéo surveillance (33,6 K€)** : renforcement du dispositif (antenne, caméra) sur différents sites et acquisition d'un serveur d'enregistrement

**Tous bâtiments (300 K€)** : Les travaux d'accessibilité programmés ont été réalisés conformément à l'AD' (AP (restaurant Guilloux) Comme tous les ans, de nombreux travaux de tous types sont nécessaires pour pouvoir garder un patrimoine immobilier fonctionnel ou l'améliorer notamment sur le plan énergétique (ventilation, isolation, changement de chaudières, éclairage moins énergivore). La fourniture et la pose de visiophones (écoles, RAM et Clesg), la mise aux normes et de sécurité notamment en matière électrique et d'incendie ont par exemple aussi été réalisés tout au long de l'année au sein des différents bâtiments communaux.

**Enseignement (107 K€)** : De nombreux petits travaux d'optimisations, de rénovation et d'amélioration du patrimoine scolaire ont été réalisés tout au long de l'année (rénovation de murs et plafonds aux groupes scolaires Guilloux, Bergier et Paul Frantz, poursuite du programme de rénovation des toitures à Paul Frantz) Des achats de mobilier et de matériel éducatif pour l'ensemble des écoles et des restaurants en fonction des besoins prioritaires ont aussi été effectués (aspirateurs, chariots, cuisinières, four, armoires, matériel ...).

**Équipements sportifs (1 131 K€)** :

Les deux poste de dépenses les plus élevés sont la rénovation qualitative de la toiture du gymnase d'Aubarède et la construction de l'espace sportif couvert au complexe Henri Fillot (Halle Duvernay) De nombreux travaux sont aussi réalisés pour rénover et rendre les équipements sportifs plus fonctionnels qui représentent le patrimoine bâti et non bâti le plus important en terme de m<sup>2</sup>,

De manière non exhaustive, citons par exemple

- la fourniture et la pose d'une nouvelle chaufferie à Giono,
- l'acquisition d'une balayeuse pour les espaces sportifs extérieurs,
- fourniture de granulats pour le terrain synthétique à Beauregard,
- des travaux « intérieurs » et « extérieurs » au sein des différents sites sportifs en fonction des priorités en matière de sécurité, de mise aux normes et de fonctionnalités (peinture de la salle de karaté au gymnase Guilloux, rénovation de la façade du gymnase d'Aubarède, traçages, fourniture et pose de portes, panneaux, tatamis, buts et d'une table de marque).

**Structures jeunesse (40 K€)** : la poursuite des études pour les travaux de rénovation du Centre Social et Culturel des Barolles (C.S.C.B.), l'acquisition de mobilier et d'équipements divers pour le CLESG (éclairage et création d'un cheminement pour le parking) ; rénovation des peintures des couloirs, des sanitaires et de la cuisine), le CSCB et le Mixcube (climatisation de la salle polyvalente ; acquisition de jeux, de mobilier, de matériel éducatif et d'entretien,...).

**La Mouche ( 26 K€ au budget principal et 114 K€ HT sur le budget annexe)** :

Sur le budget principal, les travaux de rénovation des loges (peinture, faux-plafond, revêtements du sol) sont les principales réalisations effectuées en 2019.

Sur le budget annexe La Mouche, les principales dépenses sont l'acquisition d'un écran de cinéma, le solde des travaux pour l'accessibilité et la mise aux normes de la salle de spectacles (fauteuils, accès, peinture, menuiserie), l'achat de mobilier pour les loges , d'un système d'interconnexion et de matériel pour la billetterie.

**Le B612 (35 K€)** : fourniture et pose de stores et d'une nouvelle chaudière plus performante dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique; l'acquisition acquisition d'un terminal de paiement par carte bancaire et d'équipements pour adapter l'équipement aux évolutions permanente des attentes des différents usagers ( pour les espaces numériques et jeux vidéo ).

**Structures Petite Enfance (451 K€)**: On notera principalement les travaux relatifs au réaménagement du Relais d'Assistants Maternelles des Collonges (solde) et de la crèche Roule Virou (avec une extension de sa capacité), la rénovation de la cour de l'accueil-enfance (3 rue Emile Dorel) ,

Comme les années précédentes de nombreuses "petites" opérations ou acquisitions ont aussi été effectuées pour les différentes structures de gestion municipales ou associatives (le RAM des Collonges, les crèches Roule Virou et Sucre d'Orge, les Petits Mômes, la Halte Garderie des Recollets, Pom' Cerises,...). Il s'agit principalement du renouvellement et de l'acquisition de matériel et de mobilier indispensables au bon fonctionnement des structures (mobilier, armoires, tables, chaises, matériel éducatif et divers... ).

## >> Les dépenses financières d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts précédemment effectués sont comptabilisés au sein du chapitre 16 qui comprend en 2019 le remboursement en capital des emprunts dits classiques, ainsi que les dépôts et cautionnements versés.

Totalisant 721,5 K€ pour l'exercice 2019, il comprend:

- le remboursement en capital : 607 K€,
- les dépôts de garantie et cautionnements restitués : 0,7 K€.

L'encours de la dette c'est à dire le capital restant dû (10,58 M€) reste en dessous de la moyenne des collectivités de la même strate mais il est bien proportionné par rapport aux capacités de remboursement de la collectivité (479 € par Saint Genois contre 1 076 € par habitant en moyenne).

La capacité de désendettement aurait été de 3,7 années si l'on avait affecté tout l'excédent de fonctionnement (2,46 M€) au remboursement des 10,58 M€ de capital restant dû.

A titre de comparaison, l'État a imposé aux collectivités locales concernées par les pactes de confiance d'avoir un ratio qui ne dépasse pas 12 années. L'objectif de ce ratio est de mettre en perspective le niveau d'endettement avec le « reste à vivre » c'est à dire les capacités de remboursement d'une collectivité locale. Il est toutefois très sensible puisqu'il varie en fonction chaque année de l'ensemble des dépenses et des recettes.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles comprennent la contrepartie des amortissements comptables des immobilisations achetées précédemment par la Ville pour 1,2 M€ ainsi que les recettes réelles d'investissement qui sont de 2,9 M€ au 31 décembre 2019 (engagements compris).

	Réalisé 2018	Crédits ouverts 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	Réalisé 2019 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation	Évolution € / 2018	Évolution % / 2018	% des RRI
RECETTES D'EQUIPEMENT	2 013 471	1 642 841	44 108	47 871	91 979	1 550 862	5,6%	2,7%	-1 969 363	-97,8%	1,6%
13 SUBVENTIONS / DIVERS	13 471	254 841	44 108	47 871	91 979	162 862	36,1%	17,3%	30 637	227,4%	1,6%
16 EMPRUNTS	2 000 000	1 388 000	0	0	0	1 388 000	0,0%	0,0%	-2 000 000	-100,0%	0,0%
RECETTES FINANCIERES	2 300 258	2 896 069	2 799 587	0	2 799 587	96 482	96,7%	96,7%	499 328	21,7%	98,4%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	448 343	350 000	315 518	0	315 518	34 482	90,1%	90,1%	-132 825	-29,6%	11,1%
1068 EXCEDENT CAPITALISE	1 841 192	2 459 069	2 459 069	0	2 459 069	0	100,0%	100,0%	617 877	33,6%	86,5%
165 CAUTIONS RECUES	723	2 000	0	0	0	2 000	0,0%	0,0%	-723	-100,0%	0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000	27 000	25 000	0	25 000	2 000	92,6%	92,6%	15 000	150,0%	0,9%
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	58 000	0	0	0	58 000	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 313 730</b>	<b>4 538 909</b>	<b>2 843 695</b>	<b>47 871</b>	<b>2 891 565</b>	<b>1 647 344</b>	<b>63,7%</b>	<b>62,7%</b>	<b>-1 470 035</b>	<b>-34,1%</b>	<b>100,0%</b>

Différents types de recettes réelles ont permis de financer les investissements de l'exercice 2019

**Les subventions d'équipement (92 K€) qui proviennent** de la Métropole de Lyon (Projet nature du plateau des Hautes Barolles), de l'Etat pour soutenir les investissements effectués pour aménager les postes de travail dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et pour les structures petite enfance (CAF), de Grand Lyon Habitat pour le Relais d'assistantes maternelles (RAM) des Collonges.

**Les dotations** regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées l'année précédente pour 283 K€ (il s'agit d'un remboursement partiel et décalé de T.V.A. par l'Etat à la ville) et la Taxe locale d'équipement pour 32 K€ (taxe reversée partiellement à la ville sur les nouvelles constructions).

**L'excédent capitalisé** : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,45 M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice.

*Aucun emprunt nouveau n'a été nécessaire ni effectué sur 2019.*

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** les comptes administratif 2019 des budgets principal et annexe ;
- **VOTER** les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 2 963 619,12 € en fonctionnement et un excédent de financement en investissement de 161 753,44€ (qui intègre au titre des reports 2 626 659,91€ de dépenses et 47 870,50 € de recettes ainsi que le solde d'exécution en section d'investissement de l'exercice N-1 pour un montant de recettes de 2 190 906,00 €) ;
- **VOTER** les résultats du Budget annexe La Mouche qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes pour un total cumulé de 815 592,73 € (662 997,76€ au titre de la section de fonctionnement et 152 594,97€ au titre de la section d'investissement) tout en reprenant les reports de l'exercice pour un montant de 22 334,17€ en dépenses ainsi que la reprise en recettes d'investissement de l'exercice N-1 pour un montant de 42 946,99€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,  
Messieurs Guougueni et CRIMIER n'ayant pas pris part au vote,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -**  
**Motion adoptée par 29 voix Pour et Abstention : 4.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,  
**Marylène MILLET**



#### Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON

#### Liste des élus s'étant ABSTENUS

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM, Yves GAVault

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.